

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le seize mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le neuf mars, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du Pont-Neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Présents : LEMARIÉ Jean-Louis – LHERAULT Michel – BARTHELAIX Annick - BOUVET Thierry – MOLINE Cécile - JOUIN Louis – DAVIERE Vincent – VIDECOQ Agnès – RABINEAU Marie-Dominique – GANÉ Séverine

Excusée : GUIVARCH Fabienne (pouvoir donné à LEMARIÉ Jean-Louis)

Absent : /

Secrétaire de séance : DAVIERE Vincent

Compte-rendu de la réunion du 23 février 2021 : Pas d'observations.

N°16032021-01

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-après avoir entendu le résultat d'exécution du budget principal 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2020, au titre de l'exercice précédent à + 70 852,32 euros et au titre de l'exercice arrêté à + 30 347,51 euros, soit un résultat à affecter de + 101 199,83 euros,

-considérant le besoin de financement de la section d'investissement : un solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser de + 45 114,55 euros et un solde de restes à réaliser de – 64 948,00 euros

-décide comme suit l'affectation du résultat d'exécution du budget principal :

* affectation en réserve (compte 1068)	: +	19 834,00 euros
* affectation à l'excédent de fonctionnement reporté	: +	81 365,83 euros

N°16032021-02

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 : Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2020 de la commune, établi par la trésorière, conforme au compte administratif 2020 de la commune et l'invite à donner son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion 2020 de la commune établi par la trésorière, visé et certifié conforme, n'appelle aucune observation.

N°16032021-03

DEVIS AUDIT ENERGETIQUE MAIRIE ET POLE ACCUEIL ANCIENNE CANTINE :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de devis a été faite auprès de la société M3E pour un audit énergétique de la mairie et de l'ancienne cantine. Cet audit est obligatoire pour les demandes de subventions, notamment celles déposées au titre de la DETR/DSIL 2021, en vue de travaux de réhabilitation énergétique. Cet audit est un guide nécessaire pour choisir au mieux les travaux à entreprendre.

Le devis proposé s'élève à 1 782,00 euros TTC :

- 1 080,00 euros TTC (900,00 euros HT) pour la mairie
- 702,00 euros TTC (585,00 euros HT) pour l'ancienne cantine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte le devis proposé par la société M3e pour un montant de 1 782,00 euros TTC**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à ce dossier**
- **Autorise Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 50% auprès du Conseil Départemental de la Sarthe, dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique)**

N°16032021-04

DEMANDE D'ADHESION A LA « FONDATION DU PATRIMOINE » : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal d'une demande de la « Fondation du Patrimoine » pour un soutien financier en adhérant avec une cotisation de 55 euros pour les communes de moins de 500 habitants. Il rappelle que la « Fondation du Patrimoine » est reconnue d'utilité publique et agit pour la restauration du patrimoine bâti ou mobilier et précise que la « Fondation du Patrimoine » sera un grand soutien financier pour les travaux de restauration de l'église.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer et de verser une cotisation de 55 euros pour l'année 2021 à la « Fondation du Patrimoine ». Cette somme sera prévue sur le budget 2021.

N°16032021-05

DEMANDE D'ADHESION DE L'ACCDM (ASSOCIATION DE CITOYENS CONTRE LES DESERTS MEDICAUX) : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de l'Association de Citoyens Contre les Déserts Médicaux (ACCDM) nous sollicitant pour soutenir leur démarche qui a pour vocation de venir en aide à tous les citoyens impactés par le manque de médecins traitants (environ 9 millions de français n'avaient pas de médecins traitant en janvier 2020).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer et de verser une cotisation de 50 euros pour l'année 2021 à l'Association de Citoyens Contre les Déserts Médicaux (ACCDM).

N°16032021-6

DEVIS SOCIETE DURAND-TRAVAUX COMPLEMENTAIRES « AMENAGEMENT PLACE DU GUESCLIN » : Monsieur Le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise DURAND, concernant des travaux complémentaires pour l'aménagement de la Place du Guesclin.

Ce devis d'un montant de 7130 euros HT, comprend principalement la fourniture de 150 tonnes de GNT et la reprise d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis d'un montant de 7 130 euros HT et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant correspondant avec la société DURAND ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux, qui avancent bien, pas de retard sur le planning pour l'instant. Il précise également que lors du prochain conseil, il sera présenté un nouvel avenant pour une moins-value de travaux.

N°16032021-07

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

Section de fonctionnement : Sur l'année 2020, les recettes se sont élevées à 209 153,69 pour une prévision de 212 693 euros et les dépenses se sont élevées à 178 806,18 pour une prévision de 206 255 euros. Les dépenses ont été moins élevées notamment par le fait de la crise sanitaire (pas de festivités...). En recettes, la crise sanitaire a également eu un impact, notamment sur les locations de salles.

Section d'investissement : Pas de grosses dépenses sur 2020 en investissement, 4 795,53 euros d'acquisitions (ordinateur portable mairie, Poteau incendie et mât éclairage public). Concernant l'opération « église », seuls les honoraires du cabinet ARCHITRAV pour l'établissement du diagnostic ont été réalisés pour un montant de 19 752 euros. L'opération « Aménagement de la place du Guesclin » n'a pas eu de commencement de travaux sur 2020, seuls les honoraires du cabinet ZEPPELIN, maître d'œuvre de l'opération, à hauteur de 4 200 euros ont été réglés. En recettes, seules les subventions attribuées pour le diagnostic ARCHITRAV ont été versées pour un montant de 13 168 euros et un « restes à réaliser » de 2 790 euros pour le dossier de Géraldine FRAY (diagnostic peintures murales).

Propositions pour le budget 2021 :

Le projet de budget de fonctionnement s'équilibre à 284 065 euros, dont 49 706 euros de prévisions pour le virement à la section d'investissement, 12 000 euros au chapitre 022-dépenses imprévues, et 26 450 euros en réserve au compte 615228, soit une prévision de dépenses réelles de 195 909 euros. Les prévisions en dépenses de fonctionnement sont sensiblement identiques aux prévisions de 2020. Pour l'attribution des subventions, il est à noter une prévision de 2000 euros pour les particuliers effectuant des travaux subventionnés par la Région au titre des PCC, une prévision de 1 656 euros au titre du Fonds de

Résilience qui sera versé à la Communauté de Communes. Pour rappel, ce fonds de résilience doit servir à indemniser les artisans et commerçants de la Communauté de Communes du Pays Sabolien impactés par la crise sanitaire.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, pas d'évolution significative à prévoir. Il est toutefois nécessaire de préciser que l'année 2021 se caractérise par la mise en œuvre d'une réforme importante en fiscalité directe locale pour notre commune, à savoir la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Afin de compenser les pertes induites par cette réforme, des compensations communales correspondantes seront notifiées sur l'état de notification des bases prévisionnelles 2021. La notification de cet état 1259 est décalée cette année au 31 mars. Les services fiscaux nous recommandent d'ailleurs d'attendre la notification de cet état pour voter les taux TFB et TFNB.

Le projet de budget d'investissement s'équilibre à la somme de 760 312 euros.

L'opération « Aménagement de la place du Guesclin » est prévue en dépenses à 139 000 euros pour 82 771 euros de recettes (subventions Conseil Régional et DETR)

L'opération « Travaux église » est prévue pour 456 000 euros en dépenses et 452 200 euros en recettes, soit 1% à charge de la commune.

L'opération mairie-cantine comprend, pour la mairie le remplacement des menuiseries, l'isolation et le chauffage et pour l'ancienne cantine, l'isolation et le changement des menuiseries. Les prévisions de dépenses sont estimées à 90 535 euros pour 54 032 de recettes (Subventions Plan de relance du département (6 819 euros), subvention Région au titre des PCC pour les menuiseries mairie (9 343 euros), DETR/DSIL). L'engagement de ces travaux ne se fera cette année que sous réserve d'attributions de subventions suffisantes. Une demande de subvention sera également faite auprès de la Région au titre des économies d'énergie.

Les opérations non-individualisées sont prévues pour 64 077 euros en recettes et 40 280 euros en recettes : 7 771 euros pour l'installation de jeux plein-air, 35 100 euros pour l'achat de la maison au 3 rue St Hilaire, 430 euros l'achat d'une tronçonneuse et 20 776 euros dont l'attribution n'est pas encore définie et qui sera à confirmer après l'attribution des subventions demandées au titre de la DTER/DSIL. Les recettes proviennent du Plan de Relance du Département pour les jeux de plein air pour un montant de 5 180 euros et d'un Prêt Court Terme de 35 100 euros pour l'acquisition du bien immobilier.

Les opérations financières s'élèvent à 122 202 euros en recettes (0 en dépenses) et proviennent du FCTVA pour 7 548 euros, du virement de la section de fonctionnement pour 49 706 euros, de l'affectation du résultat pour 19 834 euros et de l'excédent reporté pour 45 114 euros.

Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à faire part de ses remarques sur ces propositions de la commission finances.

Le conseil municipal, à l'unanimité, n'émet pas de réserves ni d'observations sur ces propositions.

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le vote du budget est prévu le mardi 23 mars à 20 heures 30.

AFFAIRES DIVERSES

- **Remise des prix du fleurissement** : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est encore difficile à ce jour de confirmer la date de remise des prix du fleurissement prévue le week-end de pâques. Il convient d'attendre encore quelques jours pour décider ou non du report de la date.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 23 mars 2021 à 20 heures 30, salle du Pont-Neuf.

La séance est close à 21 heures 15.

Monsieur Le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.